

Processus électronique de commande des formulaires papier

Attestation de transaction avec un commerçant (ATAC)

Certificat d'immatriculation temporaire (transit) 4 ou 10 jours

En raison de la transition numérique et de l'utilisation obligatoire des formulaires électroniques, nous devons ajuster le processus de commande des formulaires papier.

Ce nouveau processus permettra d'éviter les erreurs de montant sur les chèques.



Vous devez utiliser un bon de commande électronique et l'envoyer à la SAAQ par courriel ou par la poste. Le bon de commande peut être rempli directement à l'écran.

Quand nous recevrons ce bon de commande, nous vous expédierons les formulaires demandés, après avoir vérifié la quantité; nous vous enverrons une facture si des frais s'appliquent.

Notez que depuis le **1^{er} juin 2024**, les formulaires papier sont réservés aux situations d'exception ou à certains cas précis préalablement identifiés.



Une procédure détaillée est disponible à l'adresse suivante :

<https://saaq.gouv.qc.ca/blob/saaq/documents/formulaires/procedure-bon-commande-commercants.pdf>

Pour toutes questions, nous vous invitons à nous contacter par téléphone ou par courriel :

Commerçants agréés

Région de Québec : 418 528-4455

Ailleurs (Québec, Canada) : 1 800 259-8060

Commerçants non agréés

Région de Québec : 418 528-3439

Ailleurs (Québec, Canada) : 1 800 260-1920

Courriel : gestion.commerçants.saaqclic@saaq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance automobile

Québec



Avec vous,
au cœur de votre sécurité